



# Assemblée Générale 2020

## 2020 une année atypique !

*Nous avons bien sûr été déçus de devoir annuler la soirée d'Assemblée Générale que nous organisons tous les ans, à la fois pour répondre à nos obligations statutaires (validation des comptes, vote de la cotisation élection des membres du CA...) mais surtout pour avoir le plaisir de vous retrouver et d'échanger avec un intervenant autour de l'actualité.*

*Malgré tout, malgré la crise sanitaire, le 1<sup>er</sup> puis le 2<sup>e</sup> confinement, des collaborateurs en télétravail, les membres du bureau, comme vous très sollicités dans leurs officines, nous nous sommes adaptés et nous avons décidé de continuer à garder le lien avec un objectif, conserver ce qui nous semble le plus important : rester à votre écoute, continuer à échanger avec vous et à vous apporter un maximum d'informations, du soutien et des interventions pour vos dossiers.*

Véronique NOURI

Présidente et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration

### ■ Garder le lien malgré tout avec :

> **+ de 100 messages d'information diffusés** avec une forte accélération de la communication de crise

Vous l'avez peut-être constaté les messages sont désormais diffusés au nom de la Fspf Région Rhône Alpes mais aussi Fspf 69 pour les informations plus spécifiques à notre département.

> **des collaborateurs en télétravail** mais derrière leurs écrans et au téléphone pour répondre à vos questions.

> **les ateliers prévus** sur la formation, la retraite, les soirées nouveaux installés et le Congrès des pharmaciens **sont reportés en 2021 dès que les conditions sanitaires le permettront.**

### ■ 2020 a permis la mise en place d'une nouvelle organisation, transversale au sein des départements de la région

Nous avons décidé de mettre en commun nos moyens avec l'ensemble des syndicats Fspf de la région Auvergne Rhône-Alpes.

=> **pour pérenniser, sécuriser et soutenir les départements**

=> **pour mieux répartir les charges** et réduire les coûts.

=> **pour avoir une structure adaptée** qui puisse répondre aux instances, elles aussi régionales, comme l'ARS, les Commissions Paritaires Régionales...

=> **réorganisation du secrétariat pour répondre à cet objectif :**

Nous avons réorganisé le secrétariat et embauché un(e) assistant(e) à temps plein sur la structure régionale pour seconder Pascale BONNET, responsable opérationnelle.

Un recrutement auprès de Pôle Emploi avait été lancé en octobre 2019 mais la personne recrutée n'ayant pas donné satisfaction a quitté le syndicat.

Benjamin NOURI a été recruté en CDD fin mai 2020 pour occuper le poste d'assistant administratif et commercial.

## ■ Retours sur quelques dossiers :

### > Relations sociales et formation professionnelle en 2020 sur Lyon et sa Région – *Hélène JUSTAMON*

#### > Sepr :

\* Présence au Conseil d'Administration

\* Participation aux commissions professionnelles avec l'équipe pédagogique ce qui a permis de soutenir plusieurs dossiers :

- Appuyer l'avis du maître d'apprentissage dans le cursus, en particulier lors du passage du BP en contrôle continu
- Ouvrir plus de classes en 1ère année : 209 apprenants (versus 150 les années précédentes)

\* Organisation des examens : présence au jury de délibération du BP et à la session de rattrapage en novembre

#### > Faculté de pharmacie :

\* Présence au CA afin de défendre la filière officine

\* Rapprochement avec l'Equipe Pédagogique afin de participer à la conception de la licence du nouveau diplôme du préparateur dans le cadre de l'expérimentation en particulier la L3

\* Travail en collaboration avec l'association des Maîtres de stage en particulier sur le nouveau process d'agrément pour devenir Maître de stage : journée à la faculté obligatoire et conseiller de stage nommé par la faculté pour valider cet agrément

\* Ancephal (association d'étudiants) mise en place de rencontres régulières et nouer des contacts afin de proposer un pont entre les étudiants et les titulaires, par exemple rencontre stage - job dating

### > Relations avec les organismes sociaux : CPAM – MSA – mutuelles - *Kévin CORSIN*

#### Principaux sujets traités cette année en Commission Paritaire locale et en réunion techniques :

##### > Discussions autour de l'article 66 de la LFSS

Nous avons évoqué à plusieurs reprises la problématique rencontrée avec la mention CIF sur les ordonnances et son usage abusif par certains prescripteurs. Afin de clarifier la situation et d'éviter qu'elle ne devienne le nouveau NS, nous demandons avec insistance à ce qu'une liste opposable, au même titre que les médicaments concernés par la mention MTE, voit le jour.

La caisse dit s'être rapprochée de l'ANSM pour étudier la chose, à suivre.

##### > discussions autour de l'avenant 20 – dispensation adaptée (code DAD)

Nous avons manifesté notre opposition au déploiement de la dispensation adaptée que nous jugeons inutile.



> bilans de médication et entretiens

Nous avons alerté la section locale sur l'impossibilité d'enregistrer de nouveaux entretiens sur Ameli dès février 2020 et sur notre crainte de ne pas être rémunérés pour les entretiens antérieurs à cette période de transition vers une rémunération à l'acte.

➔  Nous savons désormais **que les entretiens réalisés en 2019 et jusqu'à la fin de la saisie sur Ameli pro début 2020 doivent être facturés à l'acte avant le 31 décembre.**

> prescriptions hors AMM

Nous avons demandé une intervention auprès des prescripteurs afin de remédier à la problématique de la prescription « familiale » (3 cholecalciférol, secnol pour le conjoint sur la même ordonnance..). Un rappel des règles de prescription concernant certains vaccins comme le Bexsero ou le Havrix auprès des médecins généralistes et des pédiatres a été demandé (préciser NR pour la majorité des patients concernés).

> trafic de médicaments

Notre concours a été demandé à l'occasion d'une réunion dédiée au trafic des médicaments anti-cancéreux observé sur la métropole lyonnaise, en parallèle de l'enquête des services de police.

> discussions autour de la téléconsultation et des plateformes dédiées

> discussions autour de la généralisation de la « pseudo » e-ordonnance

Le confinement et les consultations à distance ont accéléré le recours à la présentation d'ordonnances sur smartphones ou envoyées par mail, en dehors de tout cadre législatif et des messageries sécurisées. Nous avons fait part à la direction de la CPAM de la généralisation de ces pratiques, à l'initiative des patients et/ou des prescripteurs. Nous devons accompagner la digitalisation des échanges mais demandons la mise en place rapide d'outils encadrés.

> ADRI

Informations erronées remontées par les pharmaciens et reconnues par la caisse, notamment pour la transition CMU vers C2S

> Discussions autour des CPTS

> COVID 19

\* État des lieux des difficultés rencontrées dans la gestion de cette crise et sur lesquelles nous n'allons pas nous étendre (timing pour la mise en place de certaines mesures, incohérences relevées sur leur application, problèmes de facturation, gestion des masques...)

\* Point de situation sur le dispositif de compensation des charges et perte d'activité : demandes de précisions sur la méthode de calcul retenue, biais des médicaments chers etc. Calculs définitifs et régulations attendus fin 2020/début 2021.

> DMP

Ouvertures en officine à l'arrêt depuis le début de l'épidémie. Réunions dédiées mises en place à la demande de la CPAM pour identifier les freins à son déploiement et les moyens d'y remédier pour lancer une nouvelle dynamique en 2021

## **Usage des médicaments de ville dans le Rhône depuis le début du premier confinement :**

### Constat :

Les semaines 11, 12 et 13, marquées par l'annonce du premier confinement et son début effectif, ont été le théâtre d'une forte augmentation de la délivrance de toutes les classes de médicaments traditionnellement utilisées dans les pathologies chroniques. Des pics de +50% furent notamment constatés en semaine 12. Ce phénomène, que nous avons tous vécu avec plus ou moins de sérénité, est à mettre sur le compte d'un état de panique générale de la population et de la peur d'une pénurie de médicaments, entraînant des renouvellements anticipés. Une normalisation fut observée semaine 14.

Autres éléments importants à relever sur les semaines suivantes, avec une tendance ayant persisté jusqu'à la fin de l'été :

- augmentation significative de la délivrance d'anxiolytiques, antidépresseurs et anti-psychotiques
- baisse de la consommation de paracétamol contrastant avec une forte croissance les deux semaines précédentes
- baisse de la consommation des médicaments utilisés dans le sevrage alcoolique
- chute de la délivrance d'antibiotiques
- très forte baisse de la délivrance des différents vaccins, infantiles et rappels pour adultes, qui préoccupe particulièrement les autorités sanitaires
- effondrement de la délivrance d'ibuprofène

Il est par ailleurs à noter qu'après l'effet stockage de début de confinement des médicaments pour pathologies chroniques, aucun fléchissement des délivrances n'a été observé, avec des niveaux équivalents à ceux de N-1 et ce jusqu'en septembre, derniers chiffres qui nous furent présentés. Le destockage attendu n'a donc toujours pas eu lieu. Reste à voir ce qu'il en sera sur le dernier trimestre mais la caisse est particulièrement attentive à ce sujet.

### Conséquences et perspectives :

Parmi les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence, l'une d'elle a particulièrement renforcé le rôle du pharmacien. La possibilité de renouveler les traitements chroniques au-delà de la durée de validité des ordonnances, sous conditions, jusqu'à fin mai. Ce fut une reconnaissance de nos compétences et un moyen efficace de pallier à l'interruption des traitements faute de consultation médicale.

Les pharmaciens ont fait preuve d'un grand professionnalisme au cours de cette expérimentation « forcée » qui ouvre la voie à une extension possible de nos compétences dans le futur, chose que les représentants de la FSPF ne manqueront pas de demander.

Un bémol est néanmoins souligné par la CNAM, avec un niveau de lecture basé non pas sur la compétence mais sur le quantitatif. Un parallèle entre l'augmentation de la délivrance des médicaments chroniques sur la période du confinement et les droits de renouvellement temporaire octroyés aux pharmaciens pourrait vite être fait par certains...

Pour être totalement transparent, la directrice de la CPAM du Rhône, lors de la dernière CPL d'octobre, a à peine sous-entendu la chose suivante (je ne la cite pas mais l'idée est là) : vous voulez obtenir un droit de renouvellement encadré, fort bien, mais prouvez-nous que vous le ferez correctement.

Une allusion pour le moins claire à l'absence d'effet du stockage précité et au fait que nous nous dirigeons vers plus de 12 mois de traitements délivrés sur 2020.

Nous n'avons pas manqué de préciser qu'il était beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions hâtives et qu'il fallait attendre l'analyse des délivrances du dernier trimestre 2020 pour plus de visibilité, l'été n'étant pas propice à l'épuration des stocks des pharmacies domestiques.



→  **Nous attirons néanmoins votre vigilance sur ce point et n'écartons pas la mise en place de contrôles des quantités délivrées sur 2020.**

*La participation aux Commissions Paritaires Locales et aux Groupes Techniques, leur préparation et leur analyse représentent une part importante de notre travail dans l'année. Vos remontées du terrain et vos suggestions sont indispensables pour que ces missions soient menées à bien et profitent à tous.*

*Nos principaux objectifs restent à mon sens une simplification de notre exercice, l'obtention d'une reconnaissance professionnelle méritée et le juste paiement de nos compétences et du travail fourni.*

*Nous apportons également notre assistance individuelle à tout confrère qui rencontre des difficultés particulières avec les différentes filières de la CNAM, les complémentaires santé et les assurés.*

*Kévin CORSIN*



**Vous vous voulez en savoir + ?**

Contactez-nous

par mail à [synd69@resopharma.fr](mailto:synd69@resopharma.fr)

fax au 04 78 62 68 66 ou par téléphone au 04 78 60 93 47